

Zeitschrift: Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger
Herausgeber: Organisation des Suisses de l'étranger
Band: 20 (1993)
Heft: 2

Artikel: Le Palais fédéral. Partie 3, Monument national et siège du Gouvernement
Autor: Fröhlich, Martin
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-912559>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.12.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Palais fédéral (fin)

Monument national et siège du Gouvernement

Le bâtiment administratif de l'aile Est du Palais fédéral était encore en construction lorsqu'un troisième concours fut organisé en 1891 pour l'aménagement du nouveau Palais du Parlement. Le lauréat fut à nouveau Hans Wilhelm Auer, arrivé cette fois au premier rang.

Hans Wilhelm Auer l'emporta cette fois avec une idée surprenante: Lors du concours de 1885, le jury lui avait reproché de vouloir ériger une coupole au dessus d'un simple hall d'entrée alors qu'une coupole devait normalement surmonter la salle la plus importante d'un bâtiment public. Dans les commentaires accompagnant son

*Martin Fröhlich**

projet pour le concours de 1891, Hans Auer écrivit alors que les salles des deux Conseils se regroupaient autour du monument national, expliquant ainsi que le hall d'entrée, donc tout le bâtiment du Parlement, constituait un «Monument national suisse». De cette idée découle toute la conception de l'ouvrage:

- Ce furent exclusivement des entreprises, des artisans et des artistes suisses qui aménagèrent le bâtiment.
- Seuls des matériaux suisses (à quelques rares exceptions près) furent utilisés.
- L'ornementation artistique se réfère à des sujets suisses.

La coupole symbolise un «feu du 1^{er} août de pierre», qui, de jour, par son toit en cuivre doré (autrefois) et, de nuit, par ses 22 fenêtres éclairées électriquement de l'intérieur, envoie ses rayons sur le pays. Sur ce feu veillent les gardes des montagnes, des collines et des vallées (sculptures du fronton de la coupole).

La façade principale

La façade principale, orientée vers la Place fédérale, constitue toute une allégorie: dans l'Hôtel de la Confédération

*Office des constructions fédérales, responsable de la conservation des bâtiments appartenant à la Confédération

(inscription latine: CURIA CONFOEDERATIONIS HELVETICAE), l'«Indépendance accompagnée de l'Exécutif et du Législatif» (groupe du fronton) règne avec «Sagesse» (un sphinx à chaque extrémité du fronton). Elle repose sur la «Liberté» de 1291 et la «Paix» de 1848 (statues et inscriptions à côté des fenêtres de la Salle du Conseil des Etats), qui comprennent toutes deux la Suisse alémanique, romande et italienne (illustrations sur les fenêtres de la Salle du Conseil des Etats). La liberté et la paix ne peuvent être sauvegardées que si ceux qui entrent ici et en sortent agissent avec «Sagesse», «Force» et «Courage» (clés de voûte des entrées principales) et sont empreints de respect pour le «Passé historique» (statue à gauche de l'entrée) et de sens des responsabilités pour l'avenir («Historiographie»/journalisme, statue à droite de l'entrée).

Sous la coupole

Sous le hall de la coupole domine la croix suisse entourée des armoiries des cantons. Elle indique en quelque sorte les points cardinaux: d'ici on regarde vers le Nord par le grand vitrail représentant «Les transports et le commerce» devant le paysage du lac de Constance; vers l'Est, on trouve «L'industrie textile» devant les rives du lac de Zurich; au Sud, «L'agriculture» devant le massif de la Jungfrau et à l'Ouest, «L'industrie lourde» devant un paysage lémanique. Le centre du grand hall est dominé par le groupe des trois Confédérés qui

A travers des arcades peintes sur le mur qui se trouve au fond de la salle du Conseil des Etats, on peut voir une Landsgemeinde de Nidwald. (Photo: OCF)

semblent en train de prêter serment. Ils sont protégés par des lansquenets représentant chacun un groupe démographique, alémanique, romand, italien et rhéto-romanche.

Salles du Conseil national et du Conseil des Etats

La décoration de la salle du Conseil des Etats est consacrée au développement de l'ordre juridique de notre pays. Une fresque illustre la création de la «Landsgemeinde». La salle du Conseil national est ornée des armoiries des plus grandes communes de Suisse puisque ce Conseil est la Chambre du peuple. L'histoire de ce peuple a son origine dans le bassin de Schwyz, c'est pourquoi le fauteuil du président est dominé par la vaste fresque de Charles Giron, «Le berceau de la Confédération», paysage représentant le Grutli, Schwyz et les Mythes, vu de Seelisberg. La fresque est entourée des statues de Guillaume Tell et de Gertrude Stauffacher. Le plafond de la Salle des pas perdus, cadre des réceptions officielles de la Confédération, est orné de fresques évoquant les vertus et le travail des Suisses.

Dans le Palais du Parlement, on peut encore admirer des rideaux en riches dentelles de St-Gall, des papiers peints d'une entreprise neuchâteloise, des vitraux d'artistes bâlois et grisons, une salle de séances aux parois de bois sculpté venant de la célèbre école de Brienz. Ces boiseries avaient été primées lors de l'exposition universelle de Paris en 1900.

La Suisse possède ainsi un Palais du Gouvernement qui, avec tous ses trésors, constitue un monument national de très haute valeur culturelle, où toutes les Suissesses et tous les Suisses peuvent retrouver l'origine de leur identité nationale. ■

